

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.
7. Décision modificative n°2.
8. Admission de titres en non-valeur.
9. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.
10. Restauration et réhabilitation de l'Orangerie et changement de la chaudière de la Bergerie - Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de partenariat.
11. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.
12. Modification du tableau des effectifs.
13. Projet Educatif Territorial 2021-2024.
14. Projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs.
15. Transfert dans le domaine public de la future voie privée du lotissement reliant la rue Saint Pierre à la route de Brazeux.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Présents : M. Thierry MARAIS, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE, Maires adjoints, M. Jean-Claude QUINTARD, M. Christophe RICHARD, Conseillers municipaux délégués, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVE, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, Mme Cécile GROENINCK, M. Emmanuel HUET, M. Bruno MOÏTA, Mme Sarah STOEBNER (arrivée à 19h45),

Absents excusés Etaient Absents : Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. JOSSE) Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. JOSSE), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à M. MARAIS), Mme Cynthia VERGER (pouvoir à M. MARAIS).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021.

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Simonne CADIX est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 14 décembre 2021

Le Maire,



Thierry MARAIS

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission sport vie associative : M. Emmanuel HUET

Compte rendu de la commission du 22 novembre 2021

Préparation du budget 2022:

- La section GR demande la construction d'une salle.
- Il faut également trouver une solution Salle des vignes car le tapis de GR est souvent mal mené par les utilisateurs le week-end.
- La section Tennis demande la construction de 2 terrains de Padel.

Ces deux associations vont faire des devis pour avoir une idée du coût.

- Le Foyer rural demande le renouvellement du tapis de danse classique (10 ans).

Le Foyer rural l'avait pris en charge il y a 10 ans, le montant est de 6000€ env. Une prise en charge par la Mairie me semble envisageable car depuis 2 ans les associations ne sont pas épargnées par la COVID entre les arrêts, la perte d'adhérents et les remboursements.

- La section sculpture souhaite avoir la date approximative du début et fin des travaux de l'Orangerie car les conditions d'utilisation des locaux actuellement sont précaires (froid, eau, wc).
- La section Football suite à ma visite dans les locaux attend que les travaux de remise en état soient faits (crépis, fissures, WC).

Monsieur Trésorier ne souhaite plus prendre la décision de la fermeture administrative des terrains, c'est le responsable des services techniques qui prendra cette décision dorénavant.

La demande de gradins est toujours d'actualité même si le sujet du stockage semble freiner l'investissement. C'est dommage car cela serait utile pour toutes les associations, la Mairie et l'école.

Les travaux de réparations des paniers de basket et des câbles ont été réalisés, les utilisateurs vont pouvoir à nouveau les utiliser.

Monsieur Schintgen m'a informé qu'une table de tennis de table d'extérieur était en attente d'un lieu d'installation. Je propose de la mettre dans le parc de l'Auberge.

La fête du sport que je voulais mettre en place le 15 mai ne pourra se tenir cette année car à la date choisie, il y a déjà des réservations de salles et cet évènement ne pourra pas être avancé (élections, fêtes des mères par exemple et au mois de juin baptêmes, mariages ou fêtes des écoles...)

Cela sera proposé dès l'an prochain.

Une convention sera prochainement signée entre la Mairie et les associations afin de mettre un cadre sur l'utilisation et la mise à disposition des locaux communaux.

Les Présidents d'associations demandent de reprendre la main sur la distribution du guide.

Commission Scolaire périscolaire : M. Olivier JOSSE

La commission scolaire périscolaire s'est réunie le 14 octobre. Parmi les points les plus importants, un retour sur les conséquences de la crise sanitaire a été effectué. Il est à constater que les enfants se sont bien habitués dans leur ensemble au respect des gestes et mesures barrière, parfois mieux que les adultes.

Les activités de la pause méridienne reprennent depuis le retour des congés de Toussaint, à la grande satisfaction des parents et de l'équipe enseignante, grâce à un personnel suffisant. Cela permettra d'atténuer les tensions de cette longue coupure. Enfin l'organisation du goûter, du temps de récréation et de l'étude est modifiée afin de s'adapter à certaines contraintes (climatiques et agitation).

Commission Conseil municipal enfants : M. Olivier JOSSE

Le 12 octobre ont eu lieu les élections Conseil Municipal Enfants (CME) où ont été élus : Manon CONTU, Théo CHAMPION, Noah FERGANT et Alice LESPORT. Ils rejoignent Camille CONTU, Louis LANDELLE, Ambre LHERMITTE et Kim OGES.

Le 16 octobre dernier a eu lieu la 2ème opération Nettoyons notre village, à l'initiative du CME. Cette opération s'est déroulée grâce à l'aide gracieuse des magasins LECLERC qui fournissent le matériel et de la CCVE qui a mis à disposition des containers. Elle a connu un franc succès avec une forte participation. En seulement 2 h, quatre équipes se sont réparties sur le village et ont ramassé une quantité non négligeable de déchets en tous genres. Je tiens à féliciter les participants de tous âges qui étaient très motivés et se sont donné rendez-vous l'année prochaine.

Le 11 novembre dernier, les nouveaux élus du CME ont reçu leurs écharpes et un guide du jeune citoyen a été remis à l'ensemble du CME. Les jeunes élus ont ensuite participé activement à la cérémonie en lisant deux poèmes, accompagnant le dépôt de la gerbe au monument aux morts et en fleurissant les tombes des morts pour la France.

La commission réunira les jeunes élus le 11 décembre pour préparer les actions à venir et en tout premier lieu leur intervention lors des vœux.

Commission Jeunesse : Mme Sarah STOEENNER

Les sorties ont repris. Nous avons de bons retours des jeunes de manière générale.

La commission s'est réunie le 07 décembre, nous travaillons sur plusieurs sujets :

-le programme de sorties est établi pour le 1er semestre 2022, le programme devrait paraître courant janvier.

-le voyage ski : les inscriptions ont eu lieu le 20 novembre. Les 5 demandes ont été honorées, les jeunes partiront au centre UCPA Plagne 1800 du 26 février au 5 mars.

- le transport des jeunes : nous avons sollicité le Rezopouce (mais il faut que l'on passe par la CCVE) et il ne faut pas oublier que nous pouvons faire appel au service du Mobival pour les déplacements sur réservation.
- le tremplin citoyen : la mairie propose des missions dans le cadre du Tremplin Citoyen pour les jeunes nous présentant un dossier : à cette date, nous avons 3 dossiers.
- la maison des jeunes : nous travaillons sur le projet pour une mise en place sous 2 ans.
- Certains jeunes, nous ont demandé de pouvoir utiliser le gymnase pour pratiquer le basket en partenariat avec l'Association jeunesse, des règles ont été établies et ils pourront utiliser les lieux dans le respect des règles établies lors de la rencontre avec Monsieur le Maire.
- Nous étudions la faisabilité de réaliser un Pump Track (terrain de bosses à l'image de ce qui a été réalisé à Vert le Petit au niveau des étangs) accessible à tous au complexe sportif.

Commission de Sécurité et PPMS : M. Bruno NICOLAS

Un exercice incendie s'est déroulé aux écoles le 23 Septembre. L'exercice prévu dès le début de l'année scolaire s'est déroulé correctement en fonction des conditions sanitaires actuelles et de la distanciation sociale.

Commission Ferme Photovoltaïque : M. Jean-Claude QUINTARD

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la butte de Montaubert suit son cours.

Afin de se doter de l'ensemble des éléments administratifs, juridiques, techniques et financiers, nous nous sommes entourés d'une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe, au fur et à mesure des informations, nous rend compte de l'état d'avancement des investigations.

A ce jour, les travaux portent sur le volet environnemental et plus précisément sur tous les aspects qui concernent une étude d'impact du site sur son environnement.

Deux études sont en cours. La première s'est déroulée au cours de l'été. Sa mission était de faire des investigations géotechniques pour vérifier les caractéristiques mécaniques des sols et de la faisabilité de l'opération projetée.

La seconde relève du diagnostic écologique incontournable pour une étude d'impact qui doit impérativement accompagner le permis de construire dans le respect du P.L.U.

Plusieurs scénarios sont possibles pour le montage du projet.

Le dernier d'un cout prévisionnel de 3 millions d'euro, s'inscrit dans un calendrier à l'horizon de la fin de l'année 2023.

Commission Culture et Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

Réunion du 8 décembre 2021 : prévision des animations 2022 en partenariat avec la médiathèque. La commission s'oriente essentiellement vers une reprise des manifestations qui ont eu lieu les années précédentes.

Elle mène également une réflexion sur 2 points :

- L'acquisition de panneaux mobiles qui seraient posés uniquement le temps des manifestations,
- La mise en place d'un agenda commun.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Séminaire SCOT PCAET : M. Bruno NICOLAS

Un séminaire sur le SCOT PCAET (Schéma de Cohérence Territoriale / Plan Climat Air Energie) s'est déroulé à la CCVE le 8 Octobre 2021.

Ce document (le SCOT) décide de l'aménagement du territoire de la CCVE pour les 20 prochaines années et les PLU des différentes communes doivent être en accord avec le SCOT ; celui-ci, définissant la politique de la CCVE, devrait être terminé et approuvé fin 2022. C'est une approche intégrée des transitions énergétiques et climatiques. Il tend à :

- Asseoir l'aménagement du territoire sur les nombreux atouts patrimoniaux, culturels, paysagers
- Garantir la sobriété foncière sur le territoire
- Garantir l'équilibre du territoire
- Stratégie habitat : proposer une offre diversifiée pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire
- Inscire le territoire au cœur de la transition écologique
- Accompagner l'agriculture dans sa transition écologique
- Favoriser les déplacements sur le territoire et polariser le développement autour des gares
- Limiter les déplacements domiciles-travail

Commission Aménagement du Territoire – Réseaux – Gens du Voyage : M. Bruno NICOLAS

La Commission Aménagement du Territoire, Réseaux, Gens du voyage s'est réunie en visioconférence le 1^{er} décembre 2021 avec principalement à l'ordre du jour :

- Rapport d'activité du service d'instruction du droit des sols (ADS) et urbanisme – 2020 (la commune de Vert le Grand a utilisé 11 % de ce service en 2020).
- Tarifs appliqués pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour l'année 2022 (pour équilibrer le coût de ce service, les tarifs subiront une augmentation de 7,76 % en 2022 ; par exemple, en 2022, l'instruction d'un Permis de Construire pour une maison individuelle coûtera aux communes 227,29 € et une déclaration préalable 101,02 €).
- Point sur la dématérialisation des ADS
- Point sur l'avancement des actions prévues au PPI (Plan particulier d'Investissement) en matière de travaux (travaux envisagés par la CCVE en 2022).

Commission Tourisme - Valorisation du Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

Commission tourisme du Mardi 16 novembre 2021

- Retour sur les événements de Septembre à Octobre 2021 et prévision 2022
- Présentation de la version ultime du Guide du Tourisme 2021-2023
- Lors des précédentes commissions, il a été proposé aux communes qui le souhaitent, de créer des fiches touristiques par commune. Celles-ci permettraient de présenter de façon exhaustive le patrimoine de chaque commune. La CCVE propose d'utiliser sa charte graphique (similaire à celle du guide du tourisme), et de collaborer avec les communes volontaires.
- Dans le cadre de la valorisation du patrimoine et du petit patrimoine, la CCVE propose de travailler avec les communes qui le souhaitent, autour d'un projet de « Patrimoine connecté ». Cela consiste en l'affichage d'un QR Code à proximité desdits patrimoines, et de proposer un circuit de découverte, comme le propose la commune de Vert-le-Grand.

Commission Culture : Mme Nicole PRIGENT

Le 21 septembre et le 20 octobre la commission culture de la CCVE s'est réunie, dans le cadre du diagnostic de la lecture publique, suivie par deux ateliers de concertation, avec les élus et les bibliothécaires.

Commission Déchets ménagers et assimilés : M Olivier JOSSE

Le 6 décembre s'est tenue une commission ordures ménagères. Une nouvelle grille tarifaire provisoire a été présentée. En effet, la CCVE est dans l'attente de la dérogation pour la collecte en C O,5 pour les OMR soit une fois tous les 15 jours. La nouvelle grille tarifaire provisoire fera donc apparaître pour le moment un passage hebdomadaire dit C1. Quelques évolutions tarifaires à la marge sont à noter, mais négligeables. De toutes les façons, cette grille est provisoire et sera remaniée dans les 6 mois. Une communication devrait arriver prochainement afin d'expliquer les augmentations importantes avec un service pourtant moindre. Quoiqu'il en soit, il reste une opacité importante du coût réel des déchèteries.

Commission Développement Durable Gémapi : M Olivier SCHINTGEN

La réunion du 2 décembre s'est tenue en distanciel. Lors de cette séance, deux projets ont été validés.

L'un portant sur l'éco pâturage, dossier déposé par l'association La Folle Bergère du Gâtinais Français.

L'autre dossier portait sur un projet d'ouverture d'un point de vente collectif de produits locaux Essonniers qui serait implanté dans un local disponible à D'Huison-Longueville.

Suite à mes interrogations, en référence aux travaux réalisés dans un des logements appartenant à la collectivité, il m'a été confirmé lors de cette réunion que les investissements type pompe à chaleur pouvaient faire l'objet de l'attribution d'une subvention. L'enveloppe 2021 étant déjà distribuée, une demande à titre rétroactif pourra être déposée pour l'année 2022 lorsque le calendrier sera connu.

Bureau Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD

Bureau qui s'est tenu le 7 décembre 2021.

Principaux points qui seront proposés au Conseil communautaire du 14 décembre prochain :

- Le président a informé des 43 décisions qu'il a prises depuis le 21 septembre,
- Une nouvelle conseillère communautaire, Mme CHENU, va représenter La Ferté-Alais,
- Nous allons désigner 2 représentants au centre Hubertine Auclert (pour l'égalité homme-femme), Mme CORDIER et M. IMBERT,
- Nous allons voter les tarifs pour les dossiers gérés par le service de la commande publique 2022, tarif journalier 170,29 €,
- Nous allons voter les tarifs 2022 pour le service commun de la DMSI (Direction mutualisée des systèmes d'information).
- **FINANCES :**
 - o Budget 2022 : Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
 - o Budget 2022 : Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du budget principal « déchets ménagers » de la Communauté de Communes de Val d'Essonne.
 - o Réintégration dans le budget annexe « déchets ménagers » 2021 de la CCVE des frais supportés par le budget principal.
 - o Attribution de fonds de concours n°1-2^{ème} attribution de 2021
 - Guigneville sur Essonne 3 025 €
 - Champcueil 15 564 €
 - Echarcon 20 000 €
 - Chevannes 8 374 €
- Un rapport quinquennal sur les attributions de compensation (A.C) nous a été présenté par le cabinet CALIA CONSEIL sur l'évolution des A.C depuis 5 ans comme le demande la loi de finances. Nous lui avons demandé de faire une étude complémentaire pour les prises de compétences de la CCVE prise depuis sa création en 2003. Il en ressort que le taux de couverture ne représente que 48 % des dépenses (exercice 2019).

- PERSONNEL :

- o Nous allons modifier le tableau des emplois
- o Nous allons recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activités.
- o Nous allons créer des activités accessoires pour 2022
- o Nous allons proposer une allocation forfaitaire de télétravail – 2,50 € par jour.
- o Nous allons proposer un rattachement pour la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du C.I.G.

EAU – ASSAINISSEMENT

Procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement des Eaux Usées de la commune de Saint-Vrain à la CCVE à compter du 1^{er} janvier 2018.

Procès-verbal de mise à disposition de la CCVE au SIARCE des ouvrages d'assainissement des Eaux-Usées sur la commune de Saint-Vrain, à compter du 1^{er} janvier 2019.

DECHETS MENAGERS

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI) : proposition de la grille tarifaire pour 2022 qui devrait être valable jusqu'à la fin juin. La préfecture a accepté le passage en C O,5 mais l'arrêté n'a pas encore été fait.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI) – Révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ADS

Présentation du rapport d'activité du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et Urbanisme – 2021.

Indication des tarifs appliqués pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour l'année 2022.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Attribution de fond de concours :

Enveloppe globale 25 000 €

- Leudeville 5 000 €
- Champcueil 5 000 €
- La Ferté-Alais 5 000 €
- Mennecy 5 000 €
- Chevannes 5 000 €

TRANSPORT

Présentation du rapport annuel d'activité du Transport à la Demande (TAD) – 2021

SPORT

Proposition des tarifs du centre aquatique communautaire Aquastade pour l'année 2022.

AIDE A LA PERSONNE

Proposition d'approbation de la convention d'objectifs avec le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne » pour l'année 2022.

Proposition des tarifs d'interventions du service d'aide à domicile.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES, REUNIONS DGS ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2022 :

	REUNIONS DGS 9H30	CONSEILS COMMUNAUTAIRES 19h00
BUREAUX COMMUNAUTAIRES 18h30		
Mardi 8 février	Vendredi 11 février	Mardi 15 février
Mardi 29 mars	Vendredi 1er avril	Mardi 12 avril
Mardi 24 mai	Mercredi 27 mai	Mardi 31 mai

Mardi 21 juin	Vendredi 24 juin	Mardi 28 juin
Mardi 20 septembre	Vendredi 23 septembre	Mardi 27 septembre
Mardi 6 décembre	Vendredi 9 décembre	Mardi 13 décembre

Pour des informations plus complètes, se reporter au site internet de la CCVE après le conseil communautaire du 14 décembre 2021.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIARCE : Mme Marie-France PIGEON

Après avoir approuvé le procès-verbal du Comité du 6 octobre, a été désigné le secrétaire de séance, Patrick RAUSCHER, maire de Saintry-sur-Seine.

Au chapitre des Affaires Générales, il a été procédé à la désignation des délégués de Boutigny-sur-Essonne et à la modification de ceux de Cerny.

Modification aussi des statuts du SMOYS, pour rappel Syndicat Mixte d'Energie Orge-Yvette-Seine, ainsi que l'extension de son périmètre.

Ces 4 points ont été rapportés par le Président DUGOIN et votés à l'unanimité.

Au chapitre Assainissement présenté par Jacques GOMBAULT il y avait 3 points :

- 1) DSP (pour rappel Délégation de Service Public) concernant la station d'épuration EXONA, rapport de 188 pages, questions du maire de Corbeil, qui cette fois était présent. Adoption de ce point à l'unanimité moins 2 abstentions, dont Corbeil.
- 2) Concernant le bassin de collecte épuration de Boutigny est approuvé à l'unanimité
- 3) Toujours pour Boutigny, un 4e avenant au contrat DSP par affermage – unanimité

Au chapitre Finances, Pierre SEMUR nous a présenté le ROB pour 2022 (rapport d'orientation budgétaire) – unanimité.

Les autres points : Eau potable, ressources humaines et développement durable ont aussi été votés à l'unanimité.

Ce comité a duré plus de 3 heures, un record.

Vous pouvez bien sûr en prendre connaissance sur le site du SIARCE.

Par ailleurs, le SIARCE souhaite renforcer son action sociale à travers les différents CCAS présents sur son territoire en offrant une aide financière exceptionnelle aux personnes rencontrant des difficultés à payer leur facture d'eau.

Pour ce faire une commission « Eau pour tous » a été mise en place, que je préside en tant que Présidente Déléguée du SIARCE. Nous travaillons en concertation avec les CCAS des 14 communes qui font partie du périmètre du Grand Hurepoix dont Vert-le-Grand.

Une dotation de 10 000 euros par an leur est attribuée.

Les conditions d'octroi des aides sont définies par les CCAS et portées en déduction des sommes dues par l'abonné au service d'Eau.

6. Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

- 11/2021 du 13 septembre 2021 : Convention de raccordement DA21/049473 avec ENEDIS pour une installation de consommation de puissance supérieure à 36kVA pour le projet rue des Gâches pour un montant de 10 251.78 € TTC.
- 12/2021 du 17 septembre 2021 : Contrat de service pour les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour un montant de 540.00 € TTC.
- 13/2021 du 1er octobre 2021 : Convention avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie.
- 14/2021 du 5 novembre 2021 : Souscription des contrats d'assurance :
 - 1/ Souscription de contrats d'assurances, à la société GROUPAMA pour le lot n° 1 Dommages aux biens avec franchise pour un montant de 4 368.00 € HT.
 - 2/ Souscription de contrats d'assurances, à la société GROUPAMA pour le lot n° 2 Flotte automobile pour un montant de 4 780.83 € HT.
 - 3 / Souscription de contrats d'assurances, à la société GROUPAMA pour le lot n° 3 Responsabilité Civile – Protection Juridique pour un montant de 3 257.99 € HT.
- 15/2021 du 17 novembre 2021 : Contrat d'architecte pour les études préliminaires relatives à la réhabilitation de la mairie de la commune de Vert-le-Grand avec le cabinet ARCHISTRUCTURE pour un montant de 9 600.00 € HT.

7. Décision Modificative n°2.

Monsieur Nicolas présente aux membres du conseil municipal la décision modificative ci-dessous qui doit permettre de procéder à des ajustements de crédit sur le budget de la ville.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette décision modificative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°2021/12 du 19 avril 2021 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédit sur le budget de la ville,

Il est proposé aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131 : rémunérations personnel non titulaire	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	3 542,69 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	3 542,69 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-14 : Immeubles et annexes	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-14 : Immeubles et annexes	738 542,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-14 : Immeubles et annexes	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	738 542,69 €	735 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	738 542,69 €	738 542,69 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte la décision modificative n°2 sur le budget de la ville tel que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8. Admission de titres en non-valeur.

Monsieur le 1^{ER} Adjoint au Maire présente aux membres du conseil municipal des états d'admission en non-valeur concernant des règlements des services périscolaires de 2019 dont les poursuites de la trésorerie sont restées infructueuses.

Ces états d'admission représentent un montant de 198,51 euros.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ces non-valeurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADMET en non-valeur les recettes communales correspondant à des règlements des services périscolaires de 2019 pour un montant total de 198,51€ correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

9. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts, il est proposé comme chaque année, de revaloriser les tarifs des services périscolaires. L'évolution des tarifs du Quotient Familial a été déterminé à partir de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'I.N.S.E.E. entre janvier et octobre 2021.

Cette évolution de l'indice conduit à une augmentation des tarifs de 2,09%.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette revalorisation des tarifs des services périscolaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'I.N.S.E.E.,

CONSIDERANT qu'entre janvier et octobre 2021, l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'I.N.S.E.E. a évolué de 2,09%,

CONSIDERANT par conséquent qu'il convient de modifier les tarifs des services périscolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année 2022 tels qu'indiqués ci-dessous :

Tarifs applicables aux prestations périscolaires Centre de Loisirs, Restaurant scolaire, Garderie et Etude surveillée :

Tranches du QF en €	CLSH			Restaurant Scolaire	Garderie	Etude surveillée
	après midi	½ journée	journée	/repas	/heure	/séance
Inférieur à 471	0,98	2,36	3,57	1,38	1,26	0,86
De 471 à 615	1,78	3,57	5,92	1,78	1,44	1,04
De 616 à 838	3,11	5,28	8,85	2,17	1,62	1,20
De 839 à 1 138	5,12	7,65	12,36	2,53	1,78	1,38
De 1 139 à 1 754	7,57	10,45	17,07	2,88	2,17	1,55
Supérieur à 1 754	8,35	11,57	20,07	3,22	2,53	1,73

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

10. Restauration et réhabilitation de l'Orangerie et changement de la chaudière de la Bergerie - Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de partenariat.

La commune de Vert-le-Grand, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite rénover et réhabiliter le bâtiment dit de l'Orangerie situé au sein du domaine de la Saussaie.

Le projet consiste à rénover intégralement l'ensemble du bâtiment (menuiseries, isolation, électricité, chauffage, plomberie...) afin de pouvoir y accueillir des activités associatives (sculpture).

La date prévisionnelle de début des travaux est programmée au 2ème trimestre 2022.

Il est également envisagé le remplacement de la chaudière à fioul située dans la Bergerie du domaine de la Saussaie.

L'ensemble de ces travaux peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département dans le cadre de la politique de partenariat avec les territoires essonniers, mise en place par le Conseil Départemental de l'Essonne le 25 septembre 2017, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire.

La présente délibération a donc pour objet de solliciter les subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération du Conseil départemental 2017-01-0029 du 29 mai 2017 approuvant la refonte du règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental 2017-04-0055 du 25 septembre 2017, 2019-04-001 du 4 février 2019 et 2020-04-0014 du 18 mai 2020 relatives aux contrats de partenariat,

CONSIDERANT la volonté de restaurer et réhabiliter le bâtiment dit de l'Orangerie situé au sein du domaine de la Saussaie,

CONSIDERANT le souhait de changer la chaudière à fioul située dans le bâtiment dit de la Bergerie au sein du domaine de la Saussaie,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de partenariat et le programme des opérations suivant, pour un total de 504 613€ HT:

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1) Restauration et réhabilitation de l'Orangerie : | 470 321€ HT |
| 2) Remplacement de la chaudière au sein du bâtiment dit de la Bergerie : | 34 292€ HT |

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 182 393€.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat.

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions,
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat,
- à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000€, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000€,
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat,
- à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans,
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

SOLLICITE auprès du Département de l'Essonne une dérogation pour démarrage anticipé des travaux avant la date d'approbation par

la Commission permanente du Conseil départemental du contrat pour les deux opérations du contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

11. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents.

En 1992, le Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence conformément à la réglementation relative à la Commande Publique. Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent. L'échéance du neuvième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2022. L'actuel contrat compte à ce jour 653 collectivités adhérentes, soit plus de 46 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC.

Il est proposé que la commune de Vert-le-Grand se joigne à la procédure de renégociation du contrat groupe organisé par le C.I.G. En effet, la mutualisation des risques et l'importance du contrat groupe conduit généralement les assureurs à proposer des taux de primes attractifs.

La procédure de consultation conduite par le C.I.G. comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

Actuellement, la commune de Vert-le-Grand n'est pas adhérente au contrat groupe. Elle est assurée directement auprès de Groupama pour les agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC sur les risques décès, accident du travail, longue maladie, longue durée, maternité au taux de 7,95 (incapacité CNRACL), 0,25 (décès CNRACL) et 1,28 (incapacité IRCANTEC) de la masse salariale assurée. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Il est précisé qu'à l'issue des résultats de mise en concurrence les résultats seront proposés à la commune de Vert-le-Grand qui sera libre d'adhérer ou pas au contrat groupe d'assurance statutaire.

Un comparatif sera effectué entre le taux actuel et le taux qui sera proposé via le C.I.G. afin de choisir la solution la plus opportune.

La présente délibération a donc pour objet de rallier la procédure de renégociation du contrat groupe engagée par le C.I.G.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

VU le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible,

VU la délibération du Conseil d'Administration du C.I.G. en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

VU l'exposé,

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le C.I.G. à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

12. Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs retrace les postes ouverts au sein de la collectivité. Il doit être modifié lors de chaque création ou suppression de poste afin de tenir compte des ajustements des besoins en personnel de la collectivité. C'est l'objet de la présente délibération.

Deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade (Rédacteur principal de 1^{re} classe et Animateur principal de 1^{re} classe).

Il appartient donc au Conseil Municipal de décider de la création de ces postes afin de permettre la nomination effective de ces agents sur leur nouveau grade.

Les postes devenus vacants sont supprimés par la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette modification du tableau des effectifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que l'évolution de carrière de certains agents le méritant, au travers des avancements de grade, justifie la création des postes correspondants,

CONSIDERANT que dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il est admis de ne pas consulter le comité technique,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe,

CONSIDERANT également qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'un agent sur le grade d'animateur principal 1^{ère} classe,

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

Suppressions :

- 1 poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 1 poste à temps complet d'animateur principal 2^{ème} classe

Créations :

- 1 poste à temps complet de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet d'animateur principal 1^{ère} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte les modifications proposées.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

13. Projet Educatif Territorial 2021-2024.

Le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) a pour objectif de mobiliser toutes les ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées en dehors du temps scolaire. Ce projet tend vers une coordination transversale qui implique une concertation de tous les partenaires éducatifs : institutions, associations, services municipaux, parents, enfants et jeunes.

Le P.E.D.T. définit les locaux et les espaces adaptés aux activités menées. Il fixe également les horaires des différents temps.

Il va en outre prévoir les orientations retenues sur la commune de Vert-le-Grand, à savoir pour 2021-2024 :

- Orientation 1 : Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs
 - Objectif 1 : Découvrir les différentes formes de pratiques sportives
 - Objectif 2 : Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques
 - Objectif 3 : Offrir à l'enfant différentes situations d'apprentissage,
 - Objectif 4 : Offrir à l'enfant la possibilité de vivre dans un monde équilibré.

- Orientation 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et des responsabilités
 - Objectif 1 : Favoriser le brassage interculturel et intergénérationnel,
 - Objectif 2 : Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et la vie collective,
 - Objectif 3 : Permettre l'éducation au choix, l'épanouissement de tous et l'écoute des autres.

- Orientation 3 : Porter une attention particulière aux publics fragilisés.

Les membres du conseil municipal sont invités à adopter le P.E.D.T. 2021/2024 tel qu'évoqué ci-dessus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education, notamment son article L551-1,

VU le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

VU la délibération 2018/12 adoptée par les membres du Conseil Municipal lors de la séance du 15 juin 2018 relative à l'adoption du projet éducatif territorial pour la période 2018/2021,

CONSIDERANT que le P.E.D.T. relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux,

CONSIDERANT que le P.E.D.T. a pour objectif de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs,

CONSIDERANT que le P.E.D.T. prenait fin en 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le P.E.D.T. pour la période 2021/2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à la mise en place du P.E.D.T.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

14. Projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Afin de promouvoir le développement du mouvement associatif local, la commune met à disposition des associations sportives ou culturelles ses installations sportives et ses salles, et ce, gratuitement, soit pour des créneaux réguliers, soit plus ponctuellement pour l'organisation de compétitions et de manifestations exceptionnelles.

Aussi, il convient de formaliser auprès de chaque utilisateur les conditions d'utilisation afin de préciser les droits, obligations et responsabilités de chacun. Les conventions qui finalisent ces partenariats seront signées à chaque début de saison sportive (début d'année scolaire).

Les associations ont été informées de ce projet de convention lors de la commission du 22 novembre 2021.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention type annuelle de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux, entre la ville et les associations, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions à chaque début de saison.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission sport et vie associative qui s'est tenue le 22 novembre 2021,

VU le projet de convention type de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux, entre la ville et les associations,

CONSIDERANT qu'il est important pour la ville de soutenir le mouvement associatif local en leur permettant l'utilisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs de la commune pour la pratique de leurs activités,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de préciser les conditions dans lesquelles les installations sportives, culturelles et de loisirs de la commune peuvent être utilisées, ainsi que les engagements réciproques des parties dans le cadre d'une convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le projet de convention type annuelle de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux, entre la ville et les associations sportives ou culturelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions à chaque début de saison sportive (début d'année scolaire) avec toutes les associations qui disposeront de créneaux horaires dans les équipements de la commune.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

15. Transfert dans le domaine public de la future voie privée du lotissement reliant la rue Saint Pierre à la route de Brazeux.

Le Code de l'Urbanisme impose que le sort des voies et des espaces communs soit géré dès le dépôt de la demande de permis d'aménager.

Dans une grande majorité des cas, ces équipements sont transférés aux communes. Ce transfert peut être prévu dans le cadre d'une convention signée avec l'aménageur qui va fixer les modalités du transfert dans le domaine public des voies et réseaux.

En l'espèce, la SNC Tervill présente un projet de réalisation d'un lotissement de 15 lots à bâtir desservi par une future voirie et situé à l'angle de la rue Saint Pierre et de la route de Brazeux.

A l'appui de ce projet d'aménagement et conformément au code de l'urbanisme, une convention prévoit le transfert à titre gratuit dans le domaine public de la future voie et des espaces communs du lotissement une fois les travaux achevés.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article R442-8,

CONSIDERANT que le Code de l'Urbanisme impose que le sort des voies et des espaces communs soit géré dès le dépôt de la demande de permis d'aménager,

CONSIDERANT que les équipements d'une opération d'aménagement (voies, trottoirs, réseaux) sont le plus souvent transférés aux communes,

CONSIDERANT qu'il est possible pour le lotisseur de conclure avec la commune une convention prévoyant le transfert dans le domaine public de la totalité des voies et des espaces communs une fois les travaux achevés,

CONSIDERANT le projet présenté par la SNC Tervill de réaliser un lotissement de 15 lots à bâtir desservi par une future voirie, situé à l'angle de la rue Saint Pierre et de la route de Brazeux à Vert-le-Grand,

CONSIDERANT l'intérêt de formaliser, avec l'aménageur du lotissement, les conditions et les modalités du transfert dans le domaine public de la voirie et des réseaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SNC Tervill la convention de transfert à titre gratuit dans le domaine public de la future voie privée du lotissement reliant la rue Saint Pierre à la route de Brazeux à Vert-le-Grand et tous les documents s'y rapportant.

Mme Nicole GUERNEVE étant intéressée à l'affaire, elle ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

Marché de Noël : remerciement au Comité des fêtes, commerçants et pompiers pour cette belle manifestation qui a rassemblé les Grandvertois sur la place de notre village.

De la même manière le Noël des enfants a permis à plus de 120 enfants du village de participer à un beau spectacle.

Vœux à la population : le contexte sanitaire nous contraint, pour la 2^{ème} année consécutive, à envisager très fortement l'annulation des vœux à la population.

INRAE : Projet qui pour le moment stagne.

SIARCE : Une rencontre a eu lieu le 22 novembre concernant la route qui mène à la station d'épuration. Malgré nos échanges, le SIARCE refuse de procéder à sa réfection.

Par ailleurs, ils ont indiqué qu'il allait y avoir une augmentation de la taxe d'assainissement (elle passerait de 0,2 à 0,5%).

Rencontre avec le Lieutenant de la gendarmerie le 26 novembre. Cette rencontre a permis un échange avec les différents acteurs en charge de la sécurité sur notre territoire.

Elle a également permis de relancer le dispositif de participation citoyenne.

Enfin, il a été demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles routiers.

Monsieur Christophe RICHARD :

Retour sur la rencontre avec la gendarmerie qui s'est tenue le 26 novembre et sur la journée des correspondants défenses de l'Essonne le 4 décembre 2021. Il s'agissait d'une première rencontre. Rencontre intéressante.

Madame Nicole PRIGENT :

Un retour sur les spectacles de ces dernières semaines :

Au Domaine de la Saussaie pour les journées du patrimoine « Crainte terreur et compassion » proposé par Maria Machado et la compagnie de la tangente, en avant-première puisque la pièce a été reprise au domaine de Chamarande. Une très belle mise en scène qui a mis en valeur le château.

Reprise des conférences de Mme Debouzy.

Un concert du Trio de la plaine dans le cadre du festival de la Harpe.

Le 27 novembre une très belle exposition « le bestiaire » au Domaine de la Saussaie proposée par Mr Ziegler.

Ce fut un réel plaisir de proposer de nouveau des manifestations, et de se retrouver pour ces moments d'échanges culturels.

Je vous rappelle également l'hommage à Roland Dubillard ce samedi 11 décembre 2021 à 20h à la médiathèque sur réservation.

Monsieur Olivier JOSSE :

Lors de la cérémonie du 11 novembre les élèves de la classe de CE2-CM1 de Mme MESNILDREY ont lu un poème, tenu des drapeaux sur lesquels figuraient les noms des morts pour la France de notre village et ont ensuite effectué un lâcher de ballons.

Les panneaux d'affichages municipaux, nécessiteraient un entretien-rénovation, voire changement, car certains sont fortement dégradés.

Deux poubelles de 340 l situées en haut et en bas du cimetière, viennent en remplacement de l'unique bac de 660 l. Le jardin du souvenir du cimetière nécessiterait une remise en état et un respect des règles en vigueur pour ce type de lieu ; ce qui ne semble pas être le cas.

La plaque de ville Michelin (rue des Noues) a été rénovée et reposée. Elle a cependant dû être rapidement enlevée car présentait de nouveau des dégradations. C'est la restauration qui est en cause et l'entreprise va reprendre son travail. La commune ne règlera bien entendu la facture que lorsque la restauration sera conforme.

L'ouverture de la maison médicale tarde toujours en raison de retards dans les travaux aux origines multiples (crise sanitaire, erreurs de commandes, matériaux manquants...) Elle devrait intervenir courant janvier.

La recherche d'un nouveau médecin se révèle malheureusement pour le moment, toujours infructueuse. Si plusieurs pistes se sont présentées à nous, elles n'ont pas abouti. Les médecins ont l'embarras du choix et nous avons beau déployer des avantages, ils ne sont pas suffisants. Je continue les recherches et étudie d'autres solutions alternatives comme la télémédecine augmentée.

Je tiens à attirer l'attention de tous sur le fait que la circulation en sens interdit est autorisée dans tout notre village puisqu'il est en zone 30 km/h. Seul un arrêté du maire pourrait l'interdire. La commission voirie-sécurité se saisira du sujet très prochainement

Madame Simone CADIX :

La rue Saint Pierre se trouve sans lumière depuis hier.

Madame Nicole GUERNEVE :

Le Noël des enfants a été une belle réussite. Plus de 100 enfants étaient au rendez-vous. Bravo au Comité des fêtes, pas nombreux mais très efficaces.

Merci aussi à Monsieur le Maire qui a été très présent.

Monsieur Thierry BOUGAULT :

Revoir pour régler le chauffage dans la grande salle du gymnase qui se coupe régulièrement.

Monsieur Eric DAGUIN :

Remerciements à Céline pour la réalisation du marché de Noël.

Madame Cécile GROENINCK :

Confirme des difficultés dans le réglage des radiateurs au sein du gymnase et souligne que ceux qui se situent dans les vestiaires sont presque trop chauds

Monsieur Emmanuel HUET :

Suite à l'évolution de la crise sanitaire, il indique qu'un courrier sera adressé à tous les présidents d'association pour leur indiquer les nouvelles règles relatives au passe sanitaire.

Monsieur Olivier SCHINTGEN :

Le tablier de la rue des Gâches sera coulé demain, vendredi 10 décembre.

Les travaux de dévoisement du SIARCE et les travaux de viabilisation du Domaine de la Saussaie sont achevés.

Les chantiers sont en attente de réception.

Monsieur Bruno NICOLAS :

Nous sommes actuellement dans la phase de réflexion sur les travaux d'aménagement intérieur de la Mairie avec notre maître d'œuvre pour une meilleure répartition des services aux Grandvertois et une meilleure accessibilité handicapée.

Vendredi 10 décembre, se tiendra une réunion de travail pour prévoir le lancement des travaux du distributeur de billets.

La séance est levée à 20h25 heures.

